



## Le SNIAT : Le syndicat différent des autres...

Il prône de nouveaux modes d'actions axés sur les capacités de ses représentants à amener les autorités territoriales autour d'une table de négociation. Trouver des solutions avant tout autre moyen d'expression, notamment l'exercice du droit de grève de plus en plus difficile à assumer pour des agents bien souvent déjà en difficultés financières.

## Pourquoi choisir le SNIAT ?

Celui-ci est **crédible, indépendant**, réellement **apolitique**, non corporatiste, représenté dans toutes les catégories par des délégués dotés de vrais moyens de négociations, ne privilégiant pas l'intérêt personnel afin d'être plus efficaces dans la défense des adhérents.

Le Président et les membres du Bureau du SNIAT, par leurs compétences juridiques dans tous les domaines intéressant les agents des collectivités territoriales, sont à même de répondre à toutes questions qu'ils peuvent se poser sur leur situation professionnelle (rémunération, promotion, statut, temps de travail, risques psycho-sociaux, harcèlement...)

## Le SNIAT revendique pour vous :

L'**amélioration** de votre pouvoir d'achat par une augmentation de votre rémunération, de la valeur des tickets-restaurant et la participation de la Ville à votre cotisation aux Mutuelles

Le **respect**, la **considération** et la **valorisation** de votre travail

La **justice**, la **responsabilité** et la **participation** pour votre promotion

La **représentation**, la **concertation** et des **propositions concrètes** pour votre défense

Le **rassemblement** du personnel

**Les élections professionnelles vous permettent de choisir vos représentants qui donnent leur avis sur vos conditions de travail ainsi qu'au Comité d'Hygiène**

**À vous de choisir ceux qui vous représenteront pour 4 ans en sachant défendre vos intérêts :**

Loin de toute ambition personnelle, nous serons vos représentants avec la détermination d'être à votre service pour votre défense et celle du service public.

**Alors, aux élections du 4 décembre prochain, Sortez du silence... pour que votre voix compte ! Votez et faites élire les listes présentées par le SNIAT.**



## 4 Décembre 2014 – Elections Comité Technique

### QU'EST CE QUE LE COMITÉ TECHNIQUE ?

Composé de représentants du personnel et d'Elus en nombre paritaire, il donne son avis sur :

La création et la suppression des postes de travail, notamment des stagiaires et contractuels

Les questions liées aux effectifs, aux situations des personnels contractuels, à l'aménagement du temps de travail, au temps partiel et à la répartition des primes

L'organisation générale des services, en particulier sur le remaniement interne, la répartition des services, les méthodes et les techniques utilisées au travail

Les éléments d'aménagement des locaux ayant des incidences sur l'hygiène et la sécurité

Les principales évolutions des métiers, en particulier de l'usage des nouvelles technologies

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La formation professionnelle continue

### LE SNIAT VOUS REPRÉSENTE POUR :

Étudier au mieux de vos intérêts les dossiers présentés en Comité Technique

Préserver l'emploi des agents contractuels

Concourir à la titularisation des stagiaires

Mettre ses compétences à votre service

Défendre vos droits

Améliorer vos conditions de travail

Viser à une réelle considération de votre travail par l'autorité

Veiller à la justice et à un traitement équitable pour tous

**Le 4 décembre 2014**

**VOTEZ SNIAT !**